Nations Unies S/PV.4120 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4120e séance

Vendredi 24 mars 2000, à 15 h 15

New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément aux paragraphes 28 et 30 de la résolution 1284 (1999) et au paragraphe 5 de la résolution 1281 (1999) (S/2000/208)

00-35968 (F)

La séance est reprise à 15 h 15.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2000/208) sur la situation humanitaire en Iraq et des remarques qu'il a faites ce matin. Je me félicite de la présence dans la salle du Conseil de Mme Bellamy et de M. Sevan, dont nous apprécions beaucoup le travail lorsque nous nous acquittons de nos responsabilités en tant que membres du Conseil.

Ma délégation est très préoccupée par la situation humanitaire terrible de la population iraquienne, telle que décrite par le Secrétaire général dans son rapport et dans son exposé, ainsi que dans le rapport de 1999 sur la mortalité infantile et maternelle publié par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Nous nous félicitons des recommandations présentées pour améliorer la situation.

Il est indéniable que les sanctions sont un outil nécessaire et légitime pour l'exécution des décisions du Conseil de sécurité. La détérioration de la situation humanitaire en Iraq, toutefois, soulève certaines questions sur le problème plus large de l'efficacité des sanctions en général, et sur les sanctions contre l'Iraq en particulier. Le Conseil doit trouver des moyens d'établir un équilibre entre la nécessité pour l'Iraq de respecter ses obligations en vertu des diverses résolutions du Conseil de sécurité et, d'autre part, l'obligation humanitaire du Conseil de réduire au minimum les souffrances que connaît la population civile iraquienne. Les régimes de sanctions établis par le Conseil doivent être efficaces, bien ciblés et d'une durée limitée. Par conséquent, ma délégation se félicite de la création par le Conseil de sécurité d'un groupe de travail sur les sanctions, qui étudiera la question et recommandera les modifications appropriées.

Nous souhaitons insister sur le fait que le Conseil ne doit pas s'engager dans l'activité stérile d'adresser des reproches. Il doit plutôt concentrer ses efforts sur la recherche d'une solution à la terrible situation humanitaire qui règne en Iraq. La population iraquienne doit être notre priorité absolue à cet égard. Une première étape importante dans ce processus sera d'évaluer objectivement dans quelle mesure le régime des sanctions a été à l'origine de la situation actuelle. Une telle évaluation d'impact aurait dû être menée depuis longtemps et devrait être entreprise dans les plus brefs délais.

Il est clair que nous sommes attachés à la mise en oeuvre des dispositions humanitaires de la résolution 1284 (1999), que ce Conseil a adoptée dans le but d'améliorer la situation humanitaire en Iraq. Nous sommes donc impatients d'examiner en séance du Conseil tous les moyens possibles qui permettraient d'obtenir les résultats escomptés lors de l'adoption de la résolution. Nous appuyons les efforts déployés par le Bureau chargé du Programme Iraq afin de revoir le processus de passation des marchés, de traitement des demandes et d'approbation de ces dernières par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990), ainsi que la distribution des fournitures humanitaires en temps voulu en Iraq.

Cependant, la seule distribution de secours humanitaires ne permettra pas d'inverser la tendance à la baisse des indicateurs statistiques que l'on trouve dans ces rapports. Nous pensons que la situation humanitaire en Iraq continuera d'être déplorable s'il n'y a pas un redressement durable de l'économie iraquienne. Le rétablissement de l'infrastructure économique est essentiel pour inverser les indicateurs très négatifs en matière de santé publique et pour les faire revenir aux niveaux et aux courbes antérieurs à 1991.

Les mises en attentes imposées dans des secteurs critiques, en particulier sur les pièces de rechange et l'équipement destiné au secteur pétrolier, et sur les pièces nécessaires à la production d'électricité, sont des obstacles importants à la mise en oeuvre rapide des dispositions de la résolution 1284 (1999). Nous nous félicitons du retrait de ces mises en attente, et nous sommes impatients de voir des progrès dans le traitement des demandes.

Le retrait du plafond sur les exportations de pétrole est inutile, vu l'absence d'une capacité de maintenir des niveaux de production accrus. Nous réaffirmons notre appui à la recommandation du Secrétaire général sur les suppléments nécessaires à l'allocation pour les pièces de rechange et l'équipement dans le secteur pétrolier, afin de remédier à ce que l'on a décrit comme l'état lamentable de l'industrie pétrolière. Nous sommes très préoccupés par la constatation consignée dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle il n'était plus possible de maintenir le niveau accru de production atteint en novembre 1999, et la production a baissé de 300 000 barils par jour au cours des dernières semaines.

La rénovation de son infrastructure électrique est d'une égale importance pour le développement futur de l'Iraq. Nous notons dans le rapport du Secrétaire général que l'équipement pour ce secteur, évalué à 488 millions de dollars, est mis en attente, ce qui a retardé des travaux d'entretien nécessaires et entraîné une détérioration continue du réseau de production et de distribution d'électricité.

Ma délégation prie les pays qui ont imposé des mises en attente de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que des enquêtes rapides soient menées et que ces mises en attente soient rapidement annulées. Peut-être M. Sevan pourrait-il informer le Conseil des réductions récentes du nombre de mises en attente, et de l'impact que cela pourrait avoir sur le programme humanitaire.

L'état lamentable du secteur de la santé en Iraq est également très inquiétant. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général d'augmenter de façon substantielle la quantité des fournitures destinées à ce secteur. Nous reconnaissons également l'importance de procéder à des apports supplémentaires pour remédier aux causes de ces conditions médiocres en matière de santé. Il est important et plus rentable non seulement de traiter les maladies, mais aussi de les prévenir. Ainsi, la fourniture d'eau potable et de services sanitaires et la vaccination contre des maladies que l'on peut prévenir sont essentielles pour préserver la santé de la population.

Les effets préjudiciables à long terme de la malnutrition sur quelque 700 000 enfants, comme indiqué au paragraphe 124 du rapport du Secrétaire général, sont très préoccupants. Les problèmes potentiels de développement causés par la malnutrition chronique joints à l'absence d'un environnement éducatif et d'une instruction appropriée dans les écoles iraquiennes auront des effets négatifs durables sur les générations futures d'Iraquiens.

Le rapport du Secrétaire général, en date du 28 avril 1999, sur l'examen de la mise en oeuvre du programme «pétrole contre nourriture» et les résultats de l'étude faite par l'UNICEF sur les taux de mortalité infantile et maternelle en Iraq et les exposés faits ici, aujourd'hui, suscitent des préoccupations d'ordre humanitaire très graves. Ces rapports indiquent clairement que la détérioration de la situation humanitaire en Iraq est généralisée et chronique.

Les chiffres cités par l'UNICEF dans son rapport de 1999 sur la mortalité infantile et maternelle en Iraq sont particulièrement alarmants car ils montrent clairement que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est deux fois plus élevé qu'il y a une dizaine d'années.

Il est particulièrement tragique que les enfants d'Iraq soient devenus les victimes d'un système qu'ils n'ont pourtant pas choisi. Sans aucun doute, la situation humanitaire de l'Iraq aujourd'hui continuera d'avoir des effets négatifs sur la population iraquienne longtemps après que les sanctions auront été levées. Il serait peut-être utile que Mme Bellamy explique plus en détail quel est le rapport entre les sanctions et la situation humanitaire des enfants d'Iraq.

Les membres du Conseil doivent aborder les réalités qui leur ont été présentées ici dans une approche positive et constructive si nous voulons progresser et améliorer cette situation déplorable. Ainsi, les recommandations du Secrétaire général figurant dans son rapport doivent être examinées avec beaucoup de sérieux par tous les intéressés.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Secrétaire général de son rapport extrêmement complet et utile ainsi que de la présentation succincte qu'il en a faite ce matin.

Nous abordons enfin une discussion opérationnelle de la mise en oeuvre de la résolution 1284 (1999). L'une des raisons principales qui ont poussé le Royaume-Uni à promouvoir cette résolution était la nécessité d'améliorer la situation humanitaire en Iraq. Ce débat doit porter sur des solutions pratiques. Beaucoup peut être accompli tout en respectant lignes ténues des divergences politiques, lesquelles ne doivent pas nous empêcher aujourd'hui d'avancer.

La mise en oeuvre de la résolution 1284 (1999) est la clef et je crois que tous les membres du Conseil sont d'accord sur ce point. La partie «humanitaire» de cette résolution est traduite à présent dans la réalité, mais plus rapidement nous avancerons sur l'ensemble de la résolution, plus rapidement nous atteindrons l'objectif de la suspension des sanctions et de l'instauration de la sécurité, y compris le contrôle des armes de destruction massive. Hans Blix a été nommé, avec notre plein appui, pour mettre sur pied et diriger la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU). Nous espérons que l'Iraq acceptera la COCOVINU afin que la Commission puisse achever le désarmement de l'Iraq et assurer un contrôle efficace; ainsi, nous pourrons tous être certains que la région est sûre, et nous encourageons l'Iraq à coopérer en la matière.

Permettez-moi de m'expliquer très clairement sur un point fondamental. Si l'Iraq fait ce choix, nous au Royaume-Uni nous engageons à suspendre les sanctions, et lorsque l'Iraq aura honoré ses obligations, nous nous engageons à les lever. Une fois que l'Iraq aura pris cette décision cruciale, je suis convaincu que la suspension pourrait intervenir en quelques mois.

Si l'Iraq ne saisit pas cette occasion, la résolution 1284 (1999) offre toutefois la possibilité d'aider dans une grande mesure le peuple iraquien, en attendant. Ce n'est pas sim-

plement le point de vue du Royaume-Uni; c'est également le point de vue du Secrétaire général, comme il l'indique clairement dans son rapport. C'est aussi le point de vue d'autres qui sont intervenus aujourd'hui. Le plafond imposé aux ventes de pétrole à l'Iraq a déjà été levé, ce qui permet à l'Iraq d'exporter environ 17 milliards de dollars cette année; cela représente une augmentation considérable par rapport aux années antérieures et c'est le niveau le plus élevé depuis 1980. Nous avons approuvé les listes de biens agricoles, alimentaires et ceux destinés à l'éducation et à la santé afin qu'ils puissent être importés en Iraq. Ainsi tout le processus permettant de faire rentrer des biens en Iraq sera plus souple et plus rapide. Tout un éventail de fournitures à l'intention des civils pourront être importées sans retard. Le Comité des sanctions examine actuellement d'autres mesures positives et nous attendons les recommandations des Nations Unies sur une composante de réserve locale qui permettra véritablement de changer la situation sur le plan local.

Il est bon que le Conseil travaille de nouveau sur le mode opérationnel à propos de l'Iraq. Nous devons mettre en oeuvre ces mesures rapidement, de façon constructive et efficace. Le Royaume-Uni est disposé à approuver la recommandation du Secrétaire général en faveur de 600 millions de dollars supplémentaires pour les pièces de rechange utilisées dans l'industrie pétrolière. Nous attendons avec intérêt la décision que prendra le Conseil sur ce point et sur les questions connexes.

De nombreux membres du Conseil s'inquiètent du nombre de mises en attente concernant les contrats en Iraq. Il est temps de placer ce problème dans son juste contexte. Le Conseil doit mettre en oeuvre toutes ses résolutions. Ce n'est qu'en étant appliquées comme un tout qu'elles assureront la sécurité de la région. L'Iraq ne doit pas importer d'articles qu'il pourrait utiliser pour reconstituer sa capacité militaire ou sa capacité en matière d'armes de destruction massive. C'est là notre responsabilité essentielle à tous. Elle ne peut être assumée par une seule partie. Or, une petite minorité seulement des membres du Conseil assument la pleine responsabilité de cette tâche. Le reste du Conseil, très honnêtement, suppose que nous l'assumerons. Si nous ne l'assumions pas, l'Iraq serait en mesure d'obtenir des articles dangereux. Prenons trois exemples de contrats que nous avons interrompus au cours de ces dernières semaines. Nous avons posé des questions à propos d'un contrat concernant un générateur à neutrons qui peut être utilisé pour mettre au point des armes nucléaires. Nous avons mis en attente un contrat concernant la fourniture de matériel militaire perfectionné de communication radio d'une capacité bien supérieure à celle dont aurait besoin, par exemple, le Ministère de la santé. Nous avons mis en attente un contrat concernant des appareils respiratoires militaires qui ne sont utilisés qu'à des fins militaires pour des armes chimiques ou des armes biologiques.

Le Royaume-Uni va examiner les contrats rapidement et objectivement. Mais nous ne nous soustrairons pas à notre part de la responsabilité que nous devons assumer pour empêcher l'Iraq de se réarmer. Hormis ce petit nombre de cas d'articles à double emploi, la principale cause des mises en attente est simplement un manque d'information sur les contrats. Parfois des contrats portant sur plusieurs millions de dollars sont présentés et les informations pour décrire les articles figurant dans le contrat se résument en une seule phrase. En d'autres termes, nous ne savons même pas ce qu'importe l'Iraq. Il est clair que cette norme est trop insuffisante pour que le Conseil puisse l'accepter. Nous encourageons le travail que fait l'ONU avec l'Iraq et avec ses entrepreneurs pour améliorer la présentation des contrats.

Une autre cause des mises en attente est à chercher dans le manque d'information sur l'utilisation finale des produits acquis par l'Iraq au titre du programme «pétrole contre nourriture». Un suivi et une observation plus efficaces en Iraq pourraient améliorer la situation sur ce point. Dans chacune des résolutions concernant le programme humanitaire, de la résolution 986 (1995) à la plus récente, la résolution 1284 (1999), en passant par la résolution 1153 (1998), le Conseil demande à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que les marchandises soient utilisées aux fins autorisées en Iraq. Bien que la dimension du programme ait plus que triplé depuis 1996 et embrasse maintenant de complexes projets d'infrastructure, le nombre des observateurs des Nations Unies en Iraq n'a pas augmenté depuis le début du programme.

C'est absurde; et cela ne nous conduit pas à croire que tous les articles pouvant se prêter à un double usage aient fait l'objet d'un contrôle adéquat. Nous devons tous travailler avec le Secrétariat à accroître le nombre et l'efficacité des observateurs. Peut-être est-ce là un point à considérer dans le contexte du projet de résolution approuvant un complément de dépenses sur les pièces de rechange nécessaires à l'industrie pétrolière.

Mais quelles que soient les insuffisances réelles auxquelles nous devons faire face dans le système des contrats, le Royaume-Uni fait tout ce qui est en son pouvoir pour approuver ceux-ci et éviter les mises en attente non nécessaires. Nos procédures d'examen des contrats ont été étudiées de manière à limiter tout retard au minimum. Nous

nous félicitons de la proposition faite ce matin par le Secrétaire général, qui tend à établir un mécanisme afin de passer en revue les mises en attente. Mais gardons une juste perspective : le Royaume-Uni a approuvé 98,8 % de tous les contrats soumis au comité des sanctions au titre du programme «pétrole contre nourriture» — 98,8 %.

Que pouvons-nous faire d'autre pour maximiser les recettes destinées au programme humanitaire? Hier, notre comité des sanctions a entendu un exposé de la Force d'interception multinationale sur ses opérations dans le Golfe et sur l'application des résolutions du Conseil. Le Comité s'est vu soumettre diverses preuves que depuis le milieu de 1999, des contrebandiers ont intensifié leurs activités au point d'exporter aujourd'hui illégalement plus de 400 000 tonnes de pétrole iraquien par mois, qu'ils livrent à des négociants sur le territoire des Émirats arabes unis en usant de la protection des eaux territoriales de l'Iran.

Le Comité a aussi entendu des preuves convaincantes que les contrebandiers exportent aussi du pétrole par d'autres États voisins, dont la Turquie. Le revenu potentiel de toutes ces opérations doit maintenant dépasser un milliard de dollars par an. Au lieu de servir à reconstruire un hôpital à Bagdad, ou à approvisionner un village en eau salubre, cet argent est dépensé par le régime de Saddam pour l'entretien et le confort de l'élite iraquienne et pour l'armée; peut-être même pour soutenir les groupes dissidents en Iran, ce qui ne manque pas de sel quand on pense que l'Iran protège la contrebande du pétrole à travers le Golfe. Nous exhortons les États voisins de l'Iraq à prendre des mesures pour prévenir ce commerce illégal et à réprimer les agissements de ceux qui cherchent à réaliser un profit au détriment du peuple iraquien.

Par son action au Comité des sanctions concernant l'Angola, l'Ambassadeur Fowler nous a donné un excellent exemple de la manière dont le Conseil devrait s'y prendre pour faire appliquer des sanctions de telle sorte que celles-ci aient l'effet cherché. Nous savons que le peuple angolais, durement éprouvé depuis si longtemps, en tirerait bénéfice. Nous devons suivre cet exemple au Comité créé par la résolution 661 (1990) et dans nos travaux au Conseil même. Notre engagement a été bien plus intense en Iraq et les implications pour la sécurité régionale et internationale sont encore plus grandes. Il est temps de mettre au point une réaction pratique, en mettant l'accent d'abord sur le suivi des attentes et de la contrebande — ensemble composite destiné à faciliter l'amélioration des procédures du Comité créé par la résolution 661 (1990). Nous devons aussi envisager de légiférer sur de nouveaux points de vente du pétrole et de légaliser d'autres voies d'écoulement actuellement illégales, afin de transférer pétrole et revenu dans le programme «pétrole contre nourriture», dont ils devraient faire partie. Ce trafic illégal met le régime de Bagdad à l'abri des effets de la politique du Conseil, selon lequel la suspension des sanctions et le désarmement sont inséparables. Pire encore, la situation actuelle refuse au peuple iraquien la totalité des ressources qui devraient être à sa disposition.

En plus de comporter les dispositions que j'ai déjà rappelées, la résolution 1284 (1999) atteste que le Conseil concentre davantage son attention sur un problème humanitaire qui devrait nous intéresser tous ici. Depuis la guerre du Golfe, l'obstruction de l'Iraq a constamment entravé les efforts faits pour retrouver la trace de plus de 600 Koweïtiens et autres, portés disparus. L'Iraq n'a fourni d'informations suffisantes que dans trois cas. Depuis 1999, l'Iraq refuse d'assister aux réunions de la Commission tripartite — de l'organe qui s'efforce de résoudre ces cas. Tout nouveau progrès a donc été délibérément entravé. Entretemps, les familles des disparus continuent de souffrir. L'Iraq a aussi omis de rendre compte d'immenses quantités de biens volés au Koweït, dont les archives du pays. De ce fait, le Koweït est encore une société et un pays traumatisés par l'invasion de 1990; celles de nos épouses qui ont récemment visité le Golfe peuvent en porter témoignage. Je me réjouis beaucoup de la nomination, par le Secrétaire général, de l'ambassadeur Yuli Vorontsov à la fonction de coordonnateur de haut niveau, comme le prévoit la résolution 1284 (1999). Le Royaume-Uni attend avec intérêt son rapport et fera tout ce qui est en son pouvoir pour l'aider dans ses travaux.

Une ou deux délégations ont fait mention durant ce débat des interventions dans les zones d'exclusion aérienne. Ces zones ont été instituées à l'appui de la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité, par laquelle il était demandé à l'Iraq de mettre fin à sa répression contre la population civile. Cette répression continue. Ces fins sont justifiées en droit international dans une situation humanitaire qui les impose absolument. Le Royaume-Uni n'est pas disposé à laisser les Kurdes ou les Shiahs, ou d'autres groupes, exposés à une reprise des attaques de l'aviation iraquienne. Étant donné le bilan de son action passée, nul d'entre nous ne peut douter que Bagdad les reprendrait si c'était possible. Notre aviation cible seulement les avions et les installations au sol qui visent nos appareils. Il ne s'agit pas d'une campagne de bombardement. Le rythme de cette activité est en fait déterminé par l'Iraq — non par les forces de la coalition. Si l'Iraq cessait d'attaquer nos avions, nous cesserions de répondre à cette agression. Notre action se borne strictement à des réponses mesurées en fonction de

l'attaque et soigneusement ciblées afin d'éviter toute victime civile. S'il y en a, nous les regrettons profondément, mais il faut se méfier des statistiques iraquiennes, qui tendent à gonfler les pertes militaires et civiles à des fins de propagande. Sans la menace iraquienne, il n'existerait aucun risque.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage aux efforts de tout le personnel des Nations Unies qui participe à l'exécution du programme humanitaire, et en particulier au Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq et à la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Ils font un travail ardu dans les circonstances les plus difficiles, mais ils ont travaillé avec courage et dévouement; et ils peuvent être fiers de leurs efforts pour exécuter le programme humanitaire le plus vaste et le plus complexe dans l'histoire de l'Organisation. Nous devons tous leur offrir en permanence notre soutien et notre aide.

Comme le débat d'aujourd'hui l'a clairement montré, il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation en Iraq. Mais la solution complète réside dans l'application des résolutions du Conseil, et en particulier dans l'exécution du programme que nous avons conçu dans la résolution 1284 (1999). Nous souhaiterions sans doute que les sanctions prennent fin, mais le Conseil ne saurait simplement abdiquer sa responsabilité concernant la sécurité de la région. Comme le Secrétaire général l'a dit ce matin, le seul résultat satisfaisant sera que l'Iraq accepte à nouveau de respecter pleinement les décisions du Conseil, pour que les sanctions soient levées et que la population iraquienne reprenne une vie normale. Nous nous félicitons de sa suggestion selon laquelle on devrait constamment examiner les progrès réalisés au titre de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, et nous appuyons sans réserve l'appel qu'il a lancé à l'Iraq afin qu'il coopère avec cette résolution, et avec le Conseil, pour que nous puissions tous oeuvrer en faveur de la suspension et de la levée des sanctions. Si l'Iraq ne saisit pas cette occasion, alors le Conseil a pour devoir, avec le Secrétariat, d'utiliser au mieux les possibilités considérables qu'offre la résolution 1284 (1999) d'apporter des changements dans la vie des Iraquiens ordinaires.

Mme Ashipala-Musavyi (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport sur le programme humanitaire en Iraq. Ce rapport donne une évaluation précieuse et détaillée, bien que désolante, de la mise en oeuvre du programme, ainsi que du travail des parties intéressées. Nous remercions également le Secrétaire général pour le rapport établi par le groupe des experts de l'industrie pétrolière. Les remarques liminaires du Secrétaire général ont en fait été très complètes et nous nous en félicitons — surtout ses observations concernant les enfants. Nous saisissons également cette occasion pour saluer la présence de Mme Bellamy et de M. Sevan parmi nous.

Il est vrai que le programme «pétrole contre nourriture» n'a pas été conçu pour répondre à tous les besoins humanitaires du peuple iraquien, mais il ne s'agissait pas non plus de pousser à l'extrême les souffrances humaines dans ce pays. Il est clair que l'efficacité du programme et ses effets positifs potentiels sont gravement réduits par les facteurs décrits dans le rapport, dont la plupart peuvent être corrigés s'il y a la volonté politique nécessaire.

J'aborderai d'abord la triste conclusion des experts de l'industrie pétrolière selon laquelle l'état déplorable de l'industrie pétrolière de l'Iraq ne s'est pas amélioré, et la dégradation de la situation dans tous les secteurs se poursuit. Dans les observations qu'il a faites plus tôt, l'Ambassadeur de l'Ukraine a exposé ses vues sur la responsabilité du Gouvernement iraquien ainsi que sur celle des membres du Conseil. Nous partageons ces vues. Le Gouvernement iraquien a sa propre responsabilité, mais nous sommes vivement préoccupés par le manque de volonté apparent dont fait montre le Conseil pour ce qui est de prendre des mesures proactives pour éviter d'énormes pertes humaines et une catastrophe écologique potentielles. Le Secrétaire général avait déjà recommandé en octobre de l'année dernière que les montants alloués à l'achat des pièces de rechange et du matériel destinés à l'industrie pétrolière soient augmentés, mais six mois plus tard l'on n'est toujours pas certain que ces avis seront écoutés. L'état de l'industrie pétrolière iraquienne était connu de nous avant les conclusions des experts. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le Gouvernement iraquien va diminuer sa production et ses exportations de pétrole. Les dégâts à long terme causés à l'industrie pétrolière iraquienne, tels que mentionnés dans le rapport, ne peuvent que porter atteinte de façon permanente au bien-être du peuple iraquien.

Il importe donc que les besoins à long terme en infrastructures et en investissements soient dûment pris en considération, car seul le relèvement de l'économie iraquienne peut permettre de répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien. Le fait que la structure sociale et économique de l'Iraq est détruite aura des incidences non seulement pour le peuple iraquien, mais pour les intérêts des voisins de ce pays.

Le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à Bagdad a récemment confirmé de

nouveau ce que l'UNICEF avait constaté l'an dernier, à savoir qu'en Iraq les enfants sont touchés de façon disproportionnée par le régime des sanctions. Cette situation continue de se détériorer et cela pourrait aboutir à une rupture irréversible du tissu social, culturel et économique du pays. La question des mises en attente et des livraisons retardées est cruciale car cela entrave l'efficacité du programme. Le nombre élevé des mises en attente et des retards des différents contrats est une question qu'il convient certainement d'examiner.

Le rapport révèle à nouveau les effets négatifs graves qu'ont les mises en attente sur les secteurs qui sont cruciaux pour les groupes les plus vulnérables, comme les enfants. Il est particulièrement inquiétant de constater qu'il n'y a pratiquement pas eu d'amélioration dans certains secteurs comme l'eau, l'hygiène publique et l'électricité. Par exemple, les progrès enregistrés du fait de l'arrivée des fournitures médicales ont été compromis par le taux de mortalité très élevé résultant d'infections respiratoires aiguës, qui sont citées au paragraphe 138 du rapport. Les plus gravement atteints par ces infections respiratoires aiguës sont les enfants. Ce qui est encore plus effrayant c'est que seulement 1 enfant sur 10 reçoit des soins appropriés, 9 % seulement des pneumonies sont traitées convenablement et 4 % seulement des enfants subissent un contrôle systématique de prévention. On peut dès lors se demander s'il n'y a plus d'enfants en Iraq aujourd'hui. Est-ce que tout le monde est considéré comme adulte?

En fait, les images qui nous viennent d'Iraq à propos de la situation des enfants sont tout à fait désolantes. Selon l'UNICEF, les taux élevés inacceptables de mortalité et de morbidité persistent.

Il y a quelque temps, la plupart d'entre nous ont pu voir une émission, intitulée *Cry Freetown*, au sujet des enfants en Sierra Leone. Ayant parlé en privé avec beaucoup de mes collègues, je sais que nous avons tous été très touchés par ce que nous avons vu. Hier soir, sur ITN, une autre émission tout aussi attristante a été diffusée, cette fois sur les enfants iraquiens. Les messages concernant ces enfants ne peuvent que toucher tout le monde. Il n'est pas nécessaire d'être mère ou père pour sentir son coeur saigner à la vue de ce qu'endurent les enfants iraquiens; il suffit d'être humain. On ne saurait se servir de préoccupations politiques pour s'occuper de besoins humanitaires. Nous attendons avec intérêt les observations de Mme Bellamy, comme l'a demandé la délégation jamaïcaine.

Nous appuyons les recommandations que le Secrétaire général a proposées pour aborder ce problème. En particulier, nous appuyons les enquêtes concernant un rôle élargi du mécanisme d'observation. Je pense, comme certains orateurs qui m'ont précédée, que le moment est venu de procéder à une évaluation des effets de ces sanctions.

Dès 1997, il était clair que le programme tel que constitué ne pouvait empêcher la détérioration continue de la santé de la situation alimentaire du peuple iraquien. Ma délégation se félicite des progrès enregistrés dans certains domaines, comme l'approbation des listes des produits alimentaires et des articles pour l'éducation. Nous espérons que les listes des fournitures pharmaceutiques et médicales, ainsi que celles concernant le matériel médical et agricole de base, seront approuvées bientôt et qu'elles seront toutes réexaminées régulièrement pour permettre leur élargissement. Nous notons cependant également la mention d'un certain nombre de cas où le Comité des sanctions n'a pas pu parvenir à un consensus sur des questions qui sont vitales pour l'administration du programme. Ma délégation souscrit à l'appel du Secrétaire général pour que l'on redouble d'efforts afin de résoudre les questions en suspens. Nous nous félicitons par ailleurs des recommandations faites au Gouvernement iraquien et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) qui visent à améliorer l'efficacité du programme.

Ma délégation se joint à ceux qui ont exprimé leur déception face à l'incapacité du Conseil et du Gouvernement iraquien à parvenir à un accord sur des modalités permettant aux pèlerins iraquiens d'effectuer le hadj, cette année. Nous espérons sincèrement que l'an prochain, cette situation va changer.

Enfin, ma délégation souhaite l'application intégrale et rapide de la résolution 1284 (1999). À cet égard, il est important que le Gouvernement iraquien reprenne sa coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Commission tripartite et le Sous-Comité technique, tel qu'indiqué par le Conseil à la section B de la résolution 1284 (1999). Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur cette question.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous exprime sa vive gratitude pour avoir convoqué cette réunion importante et opportune sur cette question. Nous saluons la présence de Mme Carol Bellamy et de M. Benon Sevan. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général, présenté en application des paragraphes 28 et 30 de la résolution 1284 (1999) et du paragraphe 5 de la résolution 1281 (1999). Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général quant à l'allocation de 600 millions de dollars afin de financer l'achat des

pièces de rechange et de matériel destinés à l'industrie pétrolière pour les phases VI et VII, et ce, pour faire face aux dégâts subis par les infrastructures du secteur pétrolier en Iraq.

Une mauvaise gestion — résultat direct de nombreuses mises en attente des pièces de rechange et de matériel destinés à l'industrie pétrolière — a endommagé de façon irrémédiable les champs de pétrole. Les revenus pétroliers résultant de ces champs sont vitaux pour le succès du programme «pétrole contre nourriture», mais ne doivent pas simplement être considérés comme une source inépuisable de fonds pour le programme. Cette ressource naturelle n'est pas illimitée et elle ne revient pas uniquement à la présente génération, mais également aux futures générations d'Iraquiens. Il faut donc assurer sa durabilité, gravement menacée par les nombreuses mises en attente des pièces de rechange destinées à l'industrie pétrolière.

Ces ressources additionnelles devraient aussi être utilisées pour assurer la sécurité du personnel travaillant dans des conditions extrêmement dangereuses. Il faudrait aussi assurer l'achat des équipements nécessaires à la protection de l'environnement. À cet effet, nous voudrions souligner le risque de crise écologique qui peut survenir en raison des installations en mauvais état du terminal de chargement *offshore* de Mina-al-Bakr. Et là encore, les mises en attente en sont le facteur essentiel. À diverses occasions, le Secrétaire général a évoqué ce point et nous a mis en garde sur la catastrophe écologique pouvant résulter du déversement de pétrole. La nature transfrontalière de cette pollution signifie que son impact ne se limiterait pas aux côtes iraquiennes mais atteindrait le Koweït et d'autres pays voisins.

Nous espérons sincèrement que le renforcement des capacités de surveillance et d'observation dans le domaine pétrolier permettront une levée notable des mises en attente. Cette approche doit s'étendre aux secteurs humanitaires, où les mises en attente touchent des projets d'infrastructures vitaux comme l'approvisionnement en eau potable et la production d'électricité.

Durant près d'une décennie, le régime de sanctions le plus global et le plus sévère jamais imposé à un peuple a détruit l'Iraq en tant qu'État moderne, décimé son peuple et ruiné son agriculture, ses systèmes d'enseignement et de santé ainsi que ses infrastructures. Les effets dévastateurs des sanctions illustrent l'échec de sanctions globales en tant qu'instrument de politique. Ces sanctions violent les droits de l'homme fondamentaux, le droit à une vie digne et en fait, le droit à la vie. Ce régime a engendré une crise humanitaire de grande ampleur. Cela est indiscutable. Il est tragique de voir que beaucoup des dégâts qui pourraient être évités continuent d'être causés. La situation est tellement déplorable qu'un groupe de législateurs du Congrès des États-Unis — et c'est à leur honneur — se sont sentis obligés de prendre position sur la question. Ils ont qualifié le régime de sanctions d'«infanticide déguisé en politique». Les sanctions font plus que blesser; elles tuent, notamment les plus faibles.

Nous ne connaissons que trop bien l'estimation faite par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), dans son dernier rapport, selon laquelle plus de 5 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque mois en raison des effets des sanctions. Ainsi, en neuf ans, cela donnerait le nombre incroyable d'un demi-million. L'ironie du sort est que la même politique censée priver l'Iraq de ses armes de destruction massive est elle-même devenue une arme de destruction massive, causant la mort d'enfants innocents. Au nom de la communauté internationale, les sanctions économiques des Nations Unies paralysent toute une société. Et le comble, c'est que tout le programme de privations imposé au peuple iraquien ainsi que le mécanisme institué à cette fin sont payés par les revenus de son propre pétrole.

Ma délégation comprend parfaitement les préoccupations légitimes en matière de sécurité exprimées en ce qui concerne l'Iraq après son invasion du Koweït, il y a 10 ans. Nous sympathisons avec les familles de plus de 600 Koweïtiens et d'autres ressortissants portés disparus, et dont il faut s'occuper de façon déterminée. Nous appuyons les efforts de l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, récemment nommé Coordonnateur chargé de régler cette question et de faciliter le retour des archives nationales et autres biens pris au Koweït. Il s'agit là d'une question humanitaire importante faisant l'objet d'un consensus au Conseil. Nous demandons à l'Iraq de s'acquitter de ses obligations à cet égard ainsi que de ses autres obligations internationales, de continuer à participer à la Commission tripartite et au Sous-Comité technique et de coopérer en vue de régler ces problèmes une fois pour toutes, en vue du retour à une situation normale dans la région et pour des raisons humanitaires.

Les sanctions économiques imposées à l'Iraq depuis 1991 touchent d'abord les civils, notamment les plus vulnérables des citoyens iraquiens — les vieillards, les malades et les enfants. Nous pensons que leurs souffrances sont incompatibles avec l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. Les privations résultant de l'embargo sont tout aussi incompatibles avec les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'on a dit que les sanctions imposées à l'Iraq ne constituent pas une forme

d'aide au développement. Elles constituent en fait une forme de punition. Mais combien de temps va durer ce châtiment collectif? Pour les malheureuses victimes, tellement appauvries par 10 ans de sanctions, la pauvreté est une peine qui écrase quotidiennement leur esprit et leur dignité de peuple. À moins de considérer que c'est là l'objectif délibéré des sanctions — et je ne le pense pas — leur prolongation nous paraît inhumaine et déraisonnable.

Nous pensons que les pertes humaines et les souffrances subies par les civils sont disproportionnées par rapport aux avantages directs découlant des efforts de désarmement de l'Iraq. L'UNICEF n'est pas la seule institution des Nations Unies à évoquer les effets préjudiciables des sanctions. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutiennent des conclusions similaires. Des personnes courageuses, notamment M. Denis Halliday, M. Hans von Sponeck et Mme Jutta Burghardt, qui connaissent très bien les réalités du terrain, ont tous confirmé ce que nous connaissons déjà — ou ne voulons pas connaître —, à savoir que les sanctions économiques continues contre le peuple iraquien sont indéfendables et doivent prendre fin le plus tôt possible. Nous pensons qu'un nombre croissant de personnes auront, dans les semaines et mois à venir, la conscience et le courage d'élever la voix puisque la situation humanitaire déplorable en Iraq ne peut être honnêtement défendue par des hommes et des femmes de bonne volonté.

Il est temps que la communauté internationale conçoive une nouvelle politique pour l'Iraq qui tienne compte des préoccupations légitimes de la communauté internationale sans infliger des souffrances aveugles à la population iraquienne. Si nous sommes sérieux dans notre intention et nos efforts d'alléger les souffrances des Iraquiens innocents, il ne saurait y avoir de lien entre les progrès dans le désarmement de l'Iraq et les activités humanitaires entreprises par le Conseil. Les sanctions économiques doivent être radicalement révisées, allégées et le lien avec les sanctions militaires doit être supprimé. Le programme «pétrole contre nourriture», mesure humanitaire qui devait être temporaire, n'est pas une panacée qui permette d'alléger les effets des sanctions.

Le groupe humanitaire créé par ce Conseil et dirigé par l'Ambassadeur Celso Amorim du Brésil, ancien membre du Conseil, a fait une observation importante que je voudrais citer pour sa pertinence quant à la question à l'examen. Il y est observé ce qui suit :

> «Même si toutes les fournitures humanitaires étaient livrées en temps opportun, le programme humanitaire mis en place en application de la résolution 986 (1995) ne peut répondre qu'à une petite partie des besoins prioritaires du peuple iraquien. Quelles que soient les améliorations qui peuvent être apportées dans la mise en oeuvre du programme humanitaire actuel — en termes de procédures d'approbation, d'une meilleure performance par le Gouvernement iraquien ou des niveaux de financement — l'ampleur des besoins humanitaires est telle qu'ils ne peuvent être satisfaits dans le contexte des paramètres prévus dans la résolution 986 (1995).»

Réfléchissons maintenant à cette observation tout à fait pertinente.

La résolution 1284 (1999) a pour objet, *inter alia*, de rationaliser le processus d'approbation du Comité des sanctions, de garantir l'amélioration de la performance de la part de l'Iraq et de supprimer le plafond pour l'exportation de produits pétroliers. Néanmoins, les interdictions frappant les articles à double usage qui sont essentiels dans de nombreux projets civils restent toujours en place. Cette résolution ne pose même pas la question de savoir quelle est l'essence du problème humanitaire. Comment de telles mesures peuvent-elles aboutir à un succès lorsque la cause du problème est structurelle?

Une grande partie de l'infrastructure civile en Iraq a été détruite pendant la guerre et du fait des bombardements ultérieurs du pays, qui continuent encore illégalement dans les prétendues zones d'exclusion aérienne, ceci constituant une violation de la souveraineté de l'Iraq et compliquant encore la situation. L'Iraq ne peut pas reconstruire ou réparer les dommages pour revenir à l'état d'avant-guerre parce que le décaissement des fonds affectés au programme «pétrole contre nourriture» est contrôlé par le Conseil de sécurité. Beaucoup des pièces détachées et équipements si nécessaires sont interdits par le régime des sanctions. Les mises en attente sur des contrats représentant des centaines de millions de dollars dans des secteurs fondamentaux, freinent les efforts faits pour atténuer la gravité de la situation humanitaire. À quoi servent les aliments et les médicaments s'il n'y a pas d'eau potable? Les mises en attente sur l'électricité et sur le secteur pétrolier ont des conséquences graves pour la population iraquienne.

En 1990, avant l'adoption de la résolution 661 (1990), aucune étude n'avait été faite pour aviser le Conseil des effets humanitaires probables des sanctions proposées. Ceci constitue une regrettable omission, mais l'absence d'étude

d'impact ne doit pas s'ajouter à cette erreur. Les sanctions doivent donc faire l'objet d'un suivi et d'examens réguliers pendant que le régime des sanctions est en vigueur, ce qui est d'ailleurs prévu.

Le coût social des sanctions a été énorme. Les enfants ont dû travailler, mendier ou s'engager dans des activités criminelles pour survivre. Des jeunes femmes ont été contraintes de se prostituer dans une situation économique désespérée. Des pères ont abandonné leurs familles, ne pouvant pas faire face aux pressions économiques et psychologiques.

Le système éducatif iraquien s'est effondré, des milliers d'enseignants quittant leurs postes à cause de conditions de travail impossibles. Le taux d'abandon dans le primaire et le secondaire est évalué à 30 %. Moins de 4 % des fonds disponibles ont été alloués au secteur de l'éducation. La difficulté d'obtenir du matériel éducatif revient à dire qu'un embargo intellectuel est également en vigueur.

Les services de santé ont été incapables de traiter des maladies curables — diarrhée, gastroentérite, infection des voies respiratoires et polio — et n'ont pu éviter que celles-ci prennent des proportions épidémiques. Privés de matériel de base pour les soins d'hygiène et les soins minimaux, les hôpitaux tentent de fonctionner avec des systèmes hors service d'adduction d'eau et d'écoulement des eaux usées. L'UNICEF estime que 30 % des enfants iraquiens souffrent de malnutrition chronique et grave. Ces enfants seront marqués physiquement et mentalement pour le restant de leur vie.

La jeune génération iraquienne grandit pleine de ressentiment à l'égard des sanctions, dans l'amertume et la colère, et coupée du monde. Un peuple entier a été dépouillé de sa fierté et de sa dignité et trouvera peut-être difficile de collaborer avec la communauté internationale. Les sanctions auront donc des effets sociaux et politiques à long terme.

Ce ne sont que les exemples les plus apparents de l'impact général des sanctions. On n'aura une idée plus véridique et plus complète qu'après une étude de l'impact global du régime des sanctions.

Même si les sanctions étaient levées aujourd'hui, les problèmes affectant l'Iraq persisteraient encore longtemps dans l'avenir. Le véritable impact est beaucoup plus généralisé que nous ne le pensons. Sur le plan économique, les efforts de reconstruction économique nécessiteraient entre 50 et 100 milliards de dollars, dans la fourchette la plus basse, simplement pour l'infrastructure de base. La dette extérieure sera aussi une charge que l'Iraq devra supporter au moment où il tentera de redresser son économie.

Des informations inquiétantes circulent au sujet des effets de l'uranium irradié des obus utilisés contre l'Iraq pendant la guerre du Golfe. Les particules extrêmement toxiques sont connues pour leur effet cancérigène, pour leurs conséquences irréversibles sur les reins et pour les déformations du foetus. Une incidence très importante du cancer a été signalée dans le sud de l'Iraq où ces munitions ont été largement utilisées. Il faudrait enquêter sur cette question et aider l'Iraq à surmonter les problèmes posés par ces déchets toxiques.

Ceux qui parlent en faveur d'une poursuite de l'application de sanctions implacables ont affirmé que les sanctions sont nécessaires pour empêcher l'Iraq de menacer ses voisins et de reconstruire son arsenal. L'objectif de ces sanctions semble cependant avoir changé. Les résolutions initiales de l'ONU imposaient des sanctions à l'Iraq pour pousser ce pays à éliminer son programme d'armes de destruction massive. Les déclarations politiques émanant de certaines capitales semblent néanmoins vouloir dire que les sanctions resteront en place jusqu'à ce que certains objectifs politiques soient atteints. Cette politique ruine très clairement l'intention originelle des sanctions autour de laquelle le consensus international contre l'Iraq s'est formé à l'origine; ainsi, les enfants et les familles de l'Iraq sont les otages virtuels de cette impasse politique entre gouvernements. La diabolisation de l'Iraq doit cesser si nous nous préoccupons réellement de la détresse des Iraquiens.

Après plus de neuf ans de l'embargo économique le plus complet qui soit contre un État Membre de cette Organisation, il est clair que la perpétuation du régime des sanctions sous sa forme actuelle est moralement indéfendable. Sa poursuite ne fera que prolonger l'agonie et les longues souffrances de la population iraquienne et porte atteinte à la crédibilité de l'ONU, et en particulier de ce Conseil. En maintenant les sanctions économiques contre l'Iraq tout en connaissant parfaitement leurs conséquences déplorables, le Conseil de sécurité continue d'ébranler la Charte de l'ONU. Il est temps que nous revoyions la question non pas, pour une large part, dans l'optique étroite de la sécurité — qui est certes important, mais qui a déjà été considéré dans son essence — mais également et tout aussi fréquemment dans l'optique plus large de l'humanité.

En conséquence, ma délégation prie instamment le Conseil de faire procéder à une évaluation immédiate et globale de l'impact des sanctions contre l'Iraq. Les rapports

périodiques des Nations Unies, bien qu'ils soient utiles et atteignent leur objectif, ne donnent tout simplement pas un tableau complet de la situation; seule une étude globale et complète permettra de le faire. Une telle étude est nécessaire et aurait dû être menée depuis longtemps. En demandant aux membres du Conseil de prendre cette décision, permettez-moi de leur rappeler la mort fort triste et inutile d'enfants iraquiens innocents en citant un philosophe et écrivain libanais célèbre qui a écrit :

> «Ils sont morts en silence, car l'humanité a fermé ses oreilles à leurs cris.»

À cet égard, je voudrais recommander aux membres du Conseil de regarder un documentaire important réalisé par M. John Pilger et intitulé *«Paying the Price: Killing the Children of Iraq»*, qui a été produit par *Carlton Television of London* et a été diffusé pour la première fois au Royaume-Uni, sur la chaîne ITV. Regarder ce documentaire pourrait ouvrir nos oreilles aux cris des enfants iraquiens qui sont toujours en vie.

J'ai longuement parlé de ce sujet. Pour la Malaisie, la question des sanctions contre l'Iraq revêt une grande importance et préoccupe notre peuple, comme elle préoccupe d'autres peuples ailleurs. C'est une question de souci humanitaire et de moralité, et non pas de polémique. Pour nous, c'est une question de conscience, surtout compte tenu du fait que nous sommes membres du Conseil. Je crois qu'il en va de même pour beaucoup de membres du Conseil, ainsi que pour d'autres en dehors du Conseil.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Président d'avoir convoqué cette séance officielle, ainsi que le Secrétaire général de son rapport et de sa participation à cette séance. Nous voudrions également remercier le Bureau chargé du Programme Iraq et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de leurs efforts dans le cadre du sujet dont le Conseil est saisi.

La situation humanitaire grave dans laquelle se trouve la population iraquienne n'est pas un fait nouveau pour le Conseil. C'est en raison de l'impact qu'a le régime de sanctions sur la population civile que, presque dès que les sanctions ont été imposées contre ce pays — et particulièrement depuis 1995 —, le Conseil a commencé à créer des exceptions à ce régime dans le but d'éviter, à tout le moins, d'accroître les souffrances de la population iraquienne. C'est dans ce contexte que la délégation de l'Argentine a activement participé aux négociations qui ont mené à l'adoption de la résolution 986 il y a cinq ans, aux environs de Pâques.

La situation humanitaire en Iraq s'est améliorée après la mise sur pied du programme «pétrole contre nourriture». Toutefois, nous avons appris par la suite, grâce aux rapports produits par les groupes que préside l'Ambassadeur Celso Amorim depuis février 1999, que les ressources provenant de ce programme étaient insuffisantes pour satisfaire aux besoins essentiels de la population, et ce en dépit des améliorations qui avaient été progressivement apportées à ce mécanisme.

La crise au terme de laquelle il n'était plus possible pour la Commission spéciale des Nations Unies de continuer à remplir le mandat qui lui avait été confié en application de la résolution 687 (1991) n'a pas du tout contribué à alléger la situation humanitaire en Iraq. Le contexte politique négatif de l'époque a empêché le Conseil de parvenir aux accords nécessaires afin d'adopter des mesures qui auraient permis d'améliorer grandement la situation.

Il nous a fallu près d'un an pour revoir le régime applicable à l'Iraq, en matière tant de sanctions que de désarmement, ainsi que de surveillance et de vérifications continues. Le résultat de ce processus a été l'adoption de la résolution 1284 (1999), porteuse de notre espoir de voir de nouveau l'ONU en Iraq, avec la possibilité évidente d'une suspension du régime de sanctions. Un peu plus de trois mois après l'adoption de cette résolution, nous voyons des aspects positifs et négatifs dans la situation actuelle.

Premièrement, nous sommes préoccupés par le fait que le processus d'approbation des contrats par le Comité des sanctions se poursuit à un rythme encore beaucoup plus lent qu'il ne faudrait pour améliorer certains secteurs fondamentaux pour le bien-être de la population civile iraquienne. L'absence d'éléments indispensables pour rétablir la capacité de production d'électricité et d'eau potable en est un exemple patent. La solution à ce problème ne passe pas seulement par des améliorations qui peuvent être introduites par le Comité des sanctions. Il est également nécessaire que les fournisseurs de biens destinés à l'Iraq respectent strictement les conditions stipulées dans les contrats.

Nous sommes également préoccupés par l'état de l'infrastructure de l'industrie pétrolière iraquienne qui, d'après les rapports que nous avons reçus, est de plus en plus lamentable. L'absence de sécurité et la détérioration de l'environnement due à cette situation menacent les générations futures d'Iraquiens qui, nous le souhaitons, ne souffriront pas comme la génération actuelle.

C'est pour ces raisons que nous appuyons le projet de résolution aux termes duquel, à partir des fonds générés en

conformité avec les résolutions 1242 et 1281 (1999), un total de 600 millions de dollars pourrait être utilisé pour l'achat de pièces de rechange pour le secteur pétrolier. Notre délégation a également appuyé ces initiatives au sein du Comité des sanctions contre l'Iraq et nous sommes disposés à augmenter de nouveau les montants affectés à ce secteur si le Secrétaire général le recommande sur la base des rapports d'experts.

Nous sommes également préoccupés par l'application rapide des aspects relatifs au désarmement de la résolution 1284 (1999). C'est un signe positif que les membres du Collège des commissaires aient été nommés et nous espérons pouvoir compter sur le plan d'organisation de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) au cours des prochains jours. Cette résolution continue de représenter un espoir pour notre délégation, en dépit des difficultés que nous avons eues à l'appliquer. La suspension des sanctions est une possibilité concrète qui est prévue dans cette décision et, dans le contexte politique actuel, cette mesure semble le moyen le plus prometteur de soulager définitivement les souffrances du peuple iraquien, qui n'est pas la cible de ces sanctions.

Il est indubitable que les sanctions, qui ont leur raison d'être et qui sont dirigées contre le Gouvernement, constituent l'une des principales causes de la situation humanitaire qui règne en Iraq. À ces problèmes s'ajoutent d'autres aspects qui sont liés aux droits de l'homme. Nous espérons que dans un avenir rapproché, les civils iraquiens pourront non seulement voir leurs besoins matériels satisfaits, mais aussi vivre dans un ordre politique acceptable où leurs droits fondamentaux seront respectés. Le premier pas vers cet objectif sera la pleine mise en oeuvre de la résolution 1284 (1999). Pour ce faire, il faudra que toutes les délégations membres de ce Conseil renouvellent leur engagement à l'égard de ce point de l'ordre du jour. Nous espérons pouvoir contribuer à la réalisation de cet objectif.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais ajouter quelques mots sur les obligations de l'Iraq concernant le rapatriement de tous les nationaux du Koweït ou de leurs dépouilles. Je n'ai pas mentionné ce point dans mon intervention ce matin, car il n'en était pas question dans le rapport du Secrétaire général. Toutefois, comme d'autres délégations ont fait référence à cette question, je voudrais, de concert avec elles, me féliciter de la nomination de l'Ambassadeur Yuli Vorontsov au poste de Coordonnateur de haut niveau.

Le Conseil ne doit pas traiter des questions humanitaires relatives à l'Iraq sans rappeler au Gouvernement de l'Iraq l'engagement qu'il a pris de faciliter le rapatriement de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, comme il est réaffirmé dans le paragraphe 13 de la résolution 1284 (1999).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Bangladesh.

Avant tout, le Bangladesh estime qu'il est important que le Conseil de sécurité tienne une réunion publique sur la situation humanitaire en Iraq, permettant à l'ensemble des Membres de l'ONU de participer aux délibérations du Conseil sur cette importante question.

Nous remercions le Secrétaire général pour son excellente déclaration sur la question dont fait l'objet la réunion d'aujourd'hui et pour sa présentation du rapport complet publié sous la cote S/2000/208, qui regroupe un certain nombre d'éléments comme l'ont demandé les résolutions du Conseil.

Nos remerciements vont également à M. Benon Sevan et à ses collègues du Bureau du Programme Iraq, qui se sont acquittés de la tâche qui leur a été confiée avec responsabilité et professionnalisme.

Le rapport du Secrétaire général s'étend largement sur l'état aujourd'hui déplorable de l'industrie pétrolière iraquienne. Le groupe d'experts mis sur pied par les Nations Unies a noté dans son rapport que l'état de l'industrie pétrolière iraquienne, considéré lamentable dans son ensemble lors de la précédente mission, ne s'est pas amélioré et que, dans certains cas, sa dégradation s'accélère, posant de sérieuses menaces de dégradation de l'environnement. Les experts ont constaté qu'à moins que des éléments essentiels (pièces de rechange et matériel) soient mis à disposition dans les plus brefs délais, la production pétrolière iraquienne chutera considérablement, ce qui pourrait avoir un impact très négatif sur le programme «pétrole contre nourriture». Ma délégation entérine donc vivement la recommandation faite au Conseil par le Secrétaire général visant à accroître de 300 millions de dollars le montant affecté aux pièces de rechange et au matériel destinés au secteur pétrolier au titre de la phase VI, ce qui porterait le total de la somme allouée au titre de cette phase à 600 millions de dollars; et elle est donc heureuse de soutenir le projet de résolution qui a été présenté à cet égard. Ma délégation estime toutefois que l'augmentation de ce montant au niveau proposé ne servirait à rien si les demandes de pièces de rechange pour l'industrie pétrolière iraquienne restent mises en attente. D'après le rapport du Secrétaire général,

au 31 janvier 2000, le montant total des demandes de contrat de pièces de rechange et de matériel destinés à l'industrie pétrolière et qui sont en attente s'élevait à 291 millions de dollars. Nous engagerions également vivement le Conseil à s'entendre sur le choix de superviseurs supplémentaires pour aider le Bureau du Programme Iraq à traiter rapidement les contrats sur l'exportation du pétrole iraquien.

Le rapport du Secrétaire général est un rappel poignant de la grave détérioration de la situation humanitaire en Iraq et du fait que la situation appelle une attention urgente. Comme le Secrétaire général l'a déclaré ce matin, l'ONU est — et à notre avis cela devrait toujours être le cas — du côté des faibles et des vulnérables. Beaucoup doit être fait pour améliorer la situation et alléger les souffrances des Iraquiens ordinaires, qui souvent ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Il ressort de toute évidence de la situation en matière de sécurité alimentaire, d'éducation et de santé en Iraq que les sanctions ont frappé la population iraquienne de manière indiscriminée. Il n'est donc pas étonnant que nombre des personnes qui ont décrit ces mesures les ont jugées immorales.

La délégation du Bangladesh est entièrement disposée à offrir son soutien sans réserve à toute mesure visant à alléger les souffrances de la population iraquienne et à améliorer la situation humanitaire en Iraq. Nous croyons également indispensable de mener une évaluation de l'impact des sanctions pour déterminer les conséquences de telles mesures sur la situation humanitaire en Iraq, qui est déjà en pleine détérioration.

La sécurité alimentaire et la situation sanitaire en Iraq sont particulièrement déplorables. La ration calorique de la population iraquienne, en particulier des enfants, est particulièrement basse et l'objectif nutritionnel fixé par les plans de distribution des Nations Unies est loin d'être atteint. Le rapport du Secrétaire général indique que la situation générale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement a connu, au cours des deux dernières années, très peu d'améliorations, ceci étant dû à la fois au niveau insuffisant des ressources et au montant élevé des contrats en attente. Les hôpitaux sont gravement handicapés par le manque de moyens matériels, et ceci est dû, là encore, au nombre important de commandes de matériels en attente. Les chiffres récents du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont accusé une tendance à la hausse de la mortalité infantile dans un pays où cette mortalité était autrefois l'une des plus basses du monde. Le Conseil se doit de faire face au problème de l'impact dévastateur du régime des sanctions sur la population iraquienne et de s'efforcer de prendre des mesures efficaces pour alléger les souffrances et améliorer la situation humanitaire dans ce pays. Au Conseil, nous avons dû mettre de l'ordre dans nos affaires et nous avons pris des mesures constructives à cet égard. La décision importante prise par le Conseil à propos des pèlerins iraquiens se rendant à La Mecque le mois dernier est un exemple frappant de la façon dont le Conseil peut réagir rapidement et faire preuve d'esprit d'innovation, en gardant avant tout à l'esprit l'intérêt de la population iraquienne.

Avant de terminer, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur une autre dimension souvent oubliée de la situation humanitaire dont nous parlons aujourd'hui; il s'agit de la question importante des prisonniers de guerre et des personnes disparues en Iraq. Au cours des 10 dernières années, la question a atteint un niveau préoccupant et nécessite une solution urgente pour améliorer les souffrances indicibles du très grand nombre de familles touchées, non seulement au Koweït mais également dans de nombreux autres pays, y compris le mien. Nous souhaiterions que le nouveau Coordonnateur de haut niveau récemment nommé par le Secrétaire général sur cette question, l'Ambassadeur Yuli M. Vorontsov, puisse faire des progrès afin de mettre un terme à cette tragique situation.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Compte tenu des diverses déclarations faites aujourd'hui et, en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité accepte, au titre de l'article 39 de son Règlement provisoire, d'inviter Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à répondre à certaines des questions soulevées lors des déclarations de ce matin et de cet après-midi.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite Mme Bellamy à prendre place à la table du Conseil et à prendre la parole.

Mme Bellamy (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de dire au nom de mes collègues de la communauté humanitaire, qui travaillent très durement pour répondre aux préoccupations humanitaires concernant l'Iraq, que j'apprécie sans aucun doute les commentaires positifs présentés aujourd'hui par les membres du Conseil.

Très brièvement, je vais commenter deux questions soulevées. Le représentant de la France s'est dit intéressé par les modalités de l'élément de composante de réserve locale. Comme je l'ai indiqué au Conseil dans le passé, nous pensons que la disposition de la résolution

1284 (1999) pour une composante de réserve locale et de distribution locale doit être appliquée avec vigueur. À l'évidence, ceux d'entre nous qui travaillent dans le domaine humanitaire pensent que cet élément est fondamental pour l'efficacité de notre programme et pour la durabilité de ses effets. Cela permettra de financer le travail et les fournitures locales pour la remise en état de l'infrastructure, par exemple les écoles et les établissements de santé. Cela aidera également à transporter et installer les fournitures achetées avec les fonds dégagés en vertu de la résolution 986 (1995), tels que l'eau, les dispositifs de traitement des eaux usées, ainsi que la formation du personnel, ce que nous n'avons pas pu faire car nous nous sommes jusqu'ici surtout concentrés sur l'infrastructure.

Je dirai cependant qu'à ce stade, nous sommes entièrement d'accord avec la décision récente du Bureau du Programme Iraq de charger le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) de faire une étude de la question de l'apport de ressources en espèces et, nous sommes certainement, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, déterminés à collaborer étroitement avec eux, dans l'espoir que l'on pourra mettre au point une modalité ou un cadre d'application. Nous avons suggéré par le passé que le programme de nutrition ciblé pourrait être une occasion d'établir des modalités pilotes. Nous apprécions que certains des membres du Conseil aient proposé des suggestions concrètes en matière de modalités, et donc, après l'évaluation et l'étude de l'UNOPS, je pense que nous serons tous mieux à même de revenir avec des modalités plus concrètes.

En ce qui concerne les sanctions, encore une fois, comme nous l'avons dit par le passé, en tant que fonds des Nations Unies, nous reconnaissons que les sanctions sont un instrument d'action pour la communauté internationale. Mais, une fois de plus, si je peux réitérer les observations que j'avais faites en février 1999, nous pensons dans l'intérêt des enfants que les sanctions ne devraient pas être imposées sans que soient prévues des dérogations humanitaires obligatoires, immédiates et exécutoires, assorties de mécanismes destinés à contrôler leurs répercussions pour les enfants et d'autres groupes vulnérables. Nous pensons que les sanctions ont joué un rôle, mais nous ne pensons pas qu'elles soient le seul facteur, ce qu'il est très important, à notre avis, de souligner. Les répercussions de deux guerres et le fait que le Gouvernement iraquien n'investit pas dans les services sociaux, notamment dans la santé et l'éducation, ont certainement contribué, également, à la hausse de la mortalité infantile. Ce serait, à notre avis, une conclusion beaucoup trop simpliste que de supposer simplement qu'un seul facteur est responsable de la dégradation de la situation.

Je terminerai en revenant une fois de plus sur la question de l'apport de ressources, qui est une chose qu'il faut vraiment chercher à obtenir — comme la participation du Gouvernement iraquien sur la question — parce que l'on peut établir beaucoup de modalités, mais il faudra bien qu'elles soient en fin de compte mises en oeuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Bellamy de ses observations.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. La date de la prochaine séance du Conseil de sécurité, dans laquelle nous poursuivrons l'examen de la question inscrite à notre ordre du jour, sera fixée en consultation avec les membres du Conseil.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 35.